

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

SECRETARIAT GENERAL/CM 2018/PROCES-VERBAL/CM 26.03 2018

**PRESENTS :** Messieurs FOURNIER André, SHAKHUN Samset, THOMASSY Jean-André, DINDAR Bayram, BROCCARDO Daniel, GARDA Stéphane, GINET Gérald, TOGNARELLI Christian, COURTOIS Gilbert, MEYSSON Maurice, PETIT Raphaël, PASINI René, COMPAGNONI Dominique,

Mesdames FAÏTA Martine, DELOLME Gisèle, MOUSSIER Françoise, CHRISTOPHLE Marie-Pierre, CARCO Eliane, TIBERI Chantal, CASTINET Sylvette, DE PINHO Lucie, LENTILLON Michelle, REYNAUD Alfreda,

### **EXCUSES :**

Madame BRAHMI Dalila donne pouvoir à Madame CHRISTOPHLE Marie-Pierre

Madame GRAND Jacqueline donne pouvoir à Madame CASTINET Sylvette

Madame MARSELLA Marie-Christine donne pouvoir à Monsieur SHAKHUN Samset

Messieurs TALL Moussa, MEUNIER André, BOULARAND Michel.

Secrétaire de séance : DELOLME Gisèle

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Madame le Maire soumet le procès-verbal du 26 février 2018 à l'approbation du Conseil Municipal.

N'appelant pas d'observation particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur PETIT

DELIB 01.02.2018

### **BUDGET COMMUNAL**

#### **Approbation du Compte Administratif 2017**

Monsieur Samset SHAKHUN, Adjoint aux Finances & aux Affaires générales, présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2017 du Budget Communal.

Exercice 2017	Recettes	Dépenses	Solde 2017
Fonctionnement	6 176 162.97 €	5 355 405.67 €	820 757.30 €
Investissement	3 680 808.85 €	4 277 662.28 €	-596 853.43 €
<b>Total</b>	<b>9 856 971.82 €</b>	<b>9 633 067.95 €</b>	<b>223 903.87 €</b>

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré pendant l'exercice 2017 les finances de la Commune en poursuivant et liquidant toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2017, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'Investissement t Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017	Restes à réaliser 2017	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats 2017
Investissement	-260 574.23 €		-596 853.43 €	-857 427.66 €	-170 283.08€	-1 027 710.74 €
Fonctionnement	1 244 605.96 €	618 948.47 €	820 757.30 €	1 446 414.79 €		1 446 414.79 €
<b>Total</b>	<b>984 031.73 €</b>	<b>618 948.47 €</b>	<b>223 903.87 €</b>			<b>418 704.05 €</b>

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité par 22 voix pour et 4 abstentions,

- **Approuve** l'ensemble du Compte Administratif soumis à son examen,
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur CHALAL présente le compte administratif de la Commune.

Les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent à 4 468 274.58 € dont 54 % pour les charges de personnel, 32 % pour les charges à caractère général et 24 % pour l'épargne brute.

Les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 5 710 901.045 € soit 39 % pour les impôts locaux, 23 % pour les dotations et participations et 17 % pour l'attribution de compensation et la DSC.

Monsieur CHALAL relève une progression importante des droits de mutation soit plus 26 % et une diminution de moins 5.80 % de la DGF.

Les recettes d'investissement représentent 2 793 677 € soit 43 % pour l'emprunt, 22 % de subventions, 22 % d'excédents de fonctionnement, 8 % de FCTV et 5 % de TA.

Les dépenses d'investissement représentent 3 812 400 €.

Monsieur CHALAL souligne une capacité de désendettement de 4.01 qui illustre la bonne santé financière de la commune.

DELIB 02.02.2018

## **BUDGET EAU**

### **Approbation du Compte Administratif 2017**

Monsieur Samset SHAKHUN, Adjoint aux Finances & aux Affaires générales, présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2017 du Budget Eau.

Exercice 2017	Recettes	Dépenses	Solde 2017
Fonctionnement	81 334.68 €	48 155.64 €	<b>33 179.04 €</b>
Investissement	169 688.39 €	227 451.37 €	<b>-57 762.98 €</b>
<b>Total</b>	<b>251 023.07 €</b>	<b>275 607.01 €</b>	<b>-24 583.94 €€</b>

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré pendant l'exercice 2017 les finances de la Commune en poursuivant et liquidant toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées, Procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2017, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017	Restes à réaliser 2017	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats 2017
Investissement	-39 663.61 €		-57 762.98 €	<b>-97 426.59 €</b>	122 247 €	<b>-219 673.59 €</b>
Fonctionnement	275 158.92 €	39 663.61 €	33 179.04 €	<b>268 674.35 €</b>		<b>268 674.35 €</b>
<b>Total</b>	<b>235 495.31 €</b>	<b>39 663.61 €</b>	<b>-24 583.94 €</b>	<b>171 247.76 €</b>	<b>122 247 €</b>	<b>49 000.76 €</b>

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'ensemble du Compte Administratif soumis à son examen,
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

DELIB 03.02.2018

## **BUDGET COMMUNAL**

### **Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2017**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Martine FAÏTA, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice de 2017 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3/Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à la majorité par 22 voix pour et 4 abstentions, que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIB 04.02.2018

## **BUDGET EAU**

### **Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2017**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Martine FAÏTA, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice de 2017 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3/Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIB 05.02.2018

## **BUDGET COMMUNAL**

### **Affectation du résultat 2017**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats d'exécution de l'année 2017 du Budget Communal :

Madame le Maire indique, que le Budget Communal fait apparaître au 31 décembre 2017 un excédent de Fonctionnement de **1 446 414.79 €**.

Considérant, que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'Investissement reste toujours en Investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement, voire le déficit, de la section d'Investissement),

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **propose d'affecter** :

- une partie de l'excédent de Fonctionnement, soit **1 027 710.74 €**, en section d'Investissement pour en couvrir le déficit (Restes à réaliser inclus),
- le solde de l'excédent de Fonctionnement, soit **418 704.05 €**, en section de Fonctionnement pour en couvrir les charges.

DELIB 06.02.2018

## **BUDGET EAU**

### **Affectation du résultat 2017**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats d'exécution de l'année 2017 du Budget Eau :

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **propose d'affecter** : **268 674.35 €**

- une partie de l'excédent de Fonctionnement, soit **219 673.59 €**, en section d'Investissement pour en couvrir le déficit (Restes à réaliser inclus),
- le solde de l'excédent de Fonctionnement, soit **49 000.76 €**, en section de Fonctionnement pour en couvrir les charges,

DELIB 07.02.2018

## **BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2018 pour un montant total de **11 337 120 €**

- Dont **5 917 053 €** pour la section de Fonctionnement,
- Et **5 420 067 €** pour la section d'Investissement.

Le Budget Primitif 2018 est présenté avec l'affectation du résultat de l'année 2017.

Le Budget Primitif 2018 se caractérise par la volonté, malgré la hausse mécanique des matières premières, des fluides et le déroulement de carrière des agents, de poursuivre les efforts de gestion engagés pour maintenir un niveau de service élevé et soutenir l'investissement.

Les enjeux de la commune restent donc :

- le maintien de nos ratios financiers au niveau moyen de sa strate.
- le développement de notre capacité d'investissement.
- la recherche de l'optimisation de nos recettes.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité par 22 voix pour et 4 abstentions,

- **Approuve** le Budget Primitif 2018 pour un montant total de **11 337 120 €**
  - o Dont **5 917 053 €** pour la section de Fonctionnement,
  - o Et **5 420 067 €** pour la section d'Investissement.

DELIB 08.02.2018

### **BUDGET PRIMITIF EAU**

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2018 pour un montant total de **792 001 €**

- Dont **130 801 €** pour la section de Fonctionnement,
- Et **661 200 €** pour la section d'Investissement.

Le Budget Primitif 2018 est présenté avec l'affectation du résultat de l'année 2017.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le Budget Primitif 2018 pour un montant total de **792 001 €**
  - o Dont **130 801 €** pour la section de Fonctionnement,
  - o Et **661 200 €** pour la section d'Investissement.

DELIB 09.02.2018

### **VOTE DES TROIS TAXES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 03 avril 2017, déterminant les taux de la Taxe d'habitation, du Foncier bâti et du Foncier non bâti comme suit :

- Taxe d'habitation : 9.12 %
- Foncier bâti : 18.77 %
- Foncier non bâti : 48.12 %

Madame le Maire propose de maintenir ces taux pour l'année 2018.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de maintenir le taux de ces trois taxes soit :
  - Taxe d'habitation : 9.12 %
  - Foncier bâti : 18.77 %
  - Foncier non bâti : 48.12 %

DELIB 10.02.2018

### **PRIME FIXE EAU**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 29 mai 2017 proposant le tarif de la prime fixe « eau » à 8,60 € hors taxe par abonné et par an.

Madame le Maire propose de maintenir le montant de cette prime fixe à 8,60 € hors taxe par abonné et par an pour l'année 2019.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de maintenir le montant de cette prime fixe à 8,60 € hors taxe par abonné et par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **Dit** que SUEZ assurera, pour le compte de la commune, la facturation de cette redevance, comme précédemment.

DELIB 11.02.2018

### **SURTAXE EAU**

Par délibération en date du 29 mai 2017, le Conseil Municipal avait fixé la surtaxe sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau réellement consommé à 0,23 € hors taxe.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter cette surtaxe pour l'année prochaine.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de maintenir le montant de la surtaxe eau soit 0,23 € hors taxe le m<sup>3</sup> d'eau réellement consommé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **Dit** que SUEZ assurera, pour le compte de la commune, la facturation de cette redevance, comme précédemment.

DELIB 12.02.2018

## **AUTORISATION D'EMPRUNT**

### **Budget Commune**

Vu le débat d'orientation budgétaire 2018, adopté le 26 février 2018, qui fixe le montant des dépenses d'équipements 2018 de la Ville de Pont-Evêque à 4 750 000 € pour lesquels un emprunt de 1 100 000 € (un million cents mille euros) a été proposé.

Pour le financement de ce programme d'opérations, Madame le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes, un emprunt d'un montant de 1 100 000 € (un million cents mille euros), dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux :	Fixe à 1.67 % Le taux d'annuités s'élève à 1.43 %
Durée	20 ans
Versement des fonds	Au plus tard le 25/07/2018
Périodicité	Annuelle
Amortissement	Progressif du capital et échéances constantes
Montant Echéance	63 604.44 euros
Date première échéance	25/11/2018
Base de calcul	30/360
Frais de dossier	500 euros

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisations des fonds.

DELIB 13.02.2018

## **AUTORISATION D'EMPRUNT**

### **Budget Eau**

Vu le débat d'orientation budgétaire 2018, adopté le 26 février 2018, qui fixe le montant des dépenses d'équipements 2018 du Budget Eau à 411 973 € pour lesquels un emprunt de 200 000 € (deux cents mille) a été proposé.

Pour le financement de ce programme d'opérations, Madame le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes, un emprunt d'un montant de 200 000 € (deux cents mille euros), dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux :	Fixe de 1.67 % Le taux d'annuités d'élève à 1.43 %
Durée	20 ans
Versement des fonds	Au plus tard le 25/07/2018
Périodicité	Annuelle
Amortissement	Progressif du capital et échéances constantes
Montant de l'échéance	11 564.44 Euros
Date de la première échéance	25/12/2018
Base de calcul	30/360
Frais de dossier	200 Euros

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisations des fonds.

DELIB 14.02.2018

## **PROLONGATION DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Madame le Maire précise que pour financer sans difficulté les investissements retenus sur l'année 2018 et modérer l'impact des décalages des échéances (entre le règlement des dépenses et l'encaissement des financements), il apparaît opportun de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 450 000€.

Les conditions de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

- Montant : 450 000.00 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : EONIA (A titre indicatif -0.364% au 14/03)
- Marge : 0.49 %
- Frais de dossier : 0.30 % du montant emprunté
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : Néant
- Paiement des intérêts : A chaque trimestre civil, par débit d'office.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat de la ligne de trésorerie, pour une année, auprès de la Caisse d'Epargne, pour un montant de 450 000,00 €.
- **Autorise** Madame le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

Monsieur PASINI demande qu'une information soit faite au Conseil municipal si la ligne de trésorerie venait à être mobiliser.

DELIB 15.02.2018

## **RENOVATION CHAUDIERES GAZ**

### **Choix de l'entreprise**

Madame le Maire rappelle qu'un plan pluriannuel d'investissement a été lancé depuis le début du mandat pour la rénovation des différentes chaudières gaz vieillissantes et sujettes à de nombreuses pannes dans les bâtiments communaux. Les chaudières gaz du Centre Socioculturel, du groupe scolaire Cousteau et de l'école des Genêts ont été changées depuis 2014.

Les services proposent la rénovation de 2 chaufferies. Sont concernées la chaufferie du Centre Culturel Boris Vian (tranche ferme du marché de travaux qui sera réalisé sur l'exercice 2018) et l'installation d'une nouvelle chaudière à la Salle des Fêtes et qui permettra d'alimenter à la fois cette salle mais aussi l'ancienne mairie où la commune loue des locaux commerciaux, à la Poste en particulier (tranche conditionnelle du marché de travaux qui sera proposé au budget 2019). Ces chaudières qui datent des années 70' ont connu de nombreuses interventions suite à des pannes ces dernières années.

Les services ont lancé un marché public de travaux en procédure adaptée. L'Avis de publicité a été publié dans le journal d'annonces légales Les Affiches le 15 septembre 2017 et le dossier était téléchargeable sur la plateforme marché de Vienn'Agglo. La date limite de réception des offres était fixée au 16 octobre 2017.

5 entreprises ont répondu.

Au regard des critères d'attribution des offres précisés dans l'Avis de publicité et le règlement de consultation (note sur 40 pour le prix et note sur 60 sur la présentation d'un mémoire méthodologique), la commission travaux propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise RENE MOLE pour un montant de 102 570.93 € H.T.

NOMS	VILLE	TOTAL H.T. Tranche Ferme + T. Conditionnelle	CLASSEMENT
RENE MOLE	Pont-Evêque	102 570,93 €	1
PLOMBERIE D'ARSENAL	Vénissieux	148 986,30 €	5
CHAMPAILLER CHAUFFAGE	Pélussin	112 180,80 €	3
MOULIN SERGE	Loire Sur Rhône	103 408,00 €	2
ENTREPRISE FERRARD & CIE	Saint Etienne	147 194,00 €	4

Pour rappel, l'estimation des travaux était de 116 000 € pour les deux tranches. L'impact financier pour le budget 2018 avec l'affermissement la première tranche sera de 69 262 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Dit** que l'opération est inscrite au budget de la commune
- **Approuve** le choix de la Commission travaux de retenir l'entreprise René Molé
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés et les pièces à intervenir.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Local Didier

Madame LENTILLON informe de nuisances sonores sur ce tènement.

### INFORMATIONS DIVERSES

- 31 mars : Chasse aux du Conseil Municipal d'Enfants au Mas des Près
- 31 mars : Présentation du projet Kauffman & Broad Place Claude Barbier
- 3 avril : Réunion publique à 18 heures au Salon des Mariages
- 7 avril : Journée de l'Environnement
- 7 & 8 avril : Tournoi de football au stade
- 25 avril : Inauguration du Pôle sportif
- 2 mai : Séminaire Elus / Agents à Olympia Sport
- Séminaire Vienne Condrieu Agglomération avec les Maires des communes membres

Madame le Maire lève la séance du conseil à 20 heures 50.

Prochain Conseil Municipal : mai 2018

Le Maire,  
Martine FAÏTA

La Secrétaire,  
DELOLME Gisèle

